

Séance ordinaire du 02 octobre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-036

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Sportive et Culturelle des Ecoles de Chautagne

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 26 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de votants : 09

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre, le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David			X	
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Alexandre MERLE

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle la délibération du 24 mai 2005 octroyant les aides pour l'année 2025 aux associations par le versement de subvention de fonctionnement, d'investissement ou de projet, conformément au règlement d'attribution de subvention adopté lors de la séance du 12 décembre 2024.

L'Association Sportive et Culturelle des Ecoles de Chautagne n'avait pas été destinataire d'une subvention.

Cette dernière demande une aide pour faire face aux frais notamment de déplacements lors des compétitions qui se déroulent hors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 800 € à l'Association Sportive et Culturelle des Ecoles de Chautagne.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 02 octobre 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 07 octobre 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 07 octobre 2025.

Le Maire

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance

Alexandre MERLE

